



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

DIMANCHE 18 OCTOBRE 2020

L'institution scolaire aux côtés de Samuel Paty à chaque étape de ce qui a précédé cette tragédie.

Rappel des faits :

Depuis 48h, des informations fallacieuses circulent sur les réseaux sociaux, et dans certains médias, concernant la prise en charge et le soutien apportés par l'institution scolaire à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine. Ces propos erronés font suite aux incidents très graves qui ont suivi le cours sur la liberté d'expression qu'il a dispensé le 5 octobre dernier.

Suite aux premières réactions de parents d'élèves présents lors de ce cours, l'enseignant a immédiatement bénéficié de l'attention et du soutien de la principale du collège. La principale a adressé aux parents un message d'apaisement. Elle a ensuite, de façon tout à fait appropriée, sollicité l'aide de l'institution. L'académie a alors mobilisé l'équipe « Valeurs de la République ». Cette équipe est venue sur place, au collège, pour rencontrer le professeur et l'équipe pédagogique. Elle a discuté avec Samuel Paty et l'a conforté dans l'approche qu'il avait eue lors de son cours. L'équipe lui a également conseillé de revenir sur cette séance avec ses élèves afin d'apaiser la situation et de lever toute mauvaise compréhension qui aurait pu s'installer. M. Paty s'est engagé à le faire.

Par la suite, un père de famille, dont la fille était absente du cours concerné, a été reçu par la principale. Il est venu accompagné de M. Sefrioui, se présentant comme représentant des imams de France. A l'issue de cet entretien, le père de famille a souhaité interpeller l'inspection académique. L'échange a été constitué d'une écoute du père, d'une explication de l'action de l'institution. La volonté des services d'inspection était d'expliquer la démarche du professeur dans un souci d'apaisement du père de cette élève.

A la suite de ces échanges, le père de famille a diffusé deux vidéos, dont la seconde avec M. Sefrioui. Ces vidéos énoncent de fausses informations et instrumentalisent les faits dans une perspective qui dépassait la séquence du cours de M. Paty. Ces vidéos indiquent le nom et l'établissement de l'enseignant en le traitant de « voyou ». M. Sefrioui dit que l'inspection académique serait prête à « sévir » contre M. Paty. C'est évidemment faux. Il serait absurde et paradoxal de donner crédit aux paroles de cette personne.

L'institution a toujours été en soutien total à l'égard de M. Paty. A aucun moment, il n'a été dit, ni même sous-entendu, ni pensé que l'institution allait « sévir » contre M. Paty.

L'inspection académique des Yvelines a immédiatement prévenu l'enseignant de l'existence de ces vidéos diffamatoires, lui a témoigné tout le soutien et lui a recommandé de porter plainte

Une plainte a effectivement été déposée par le professeur. La principale du collège a accompagné M. Paty dans cette démarche de dépôt de plainte pour diffamation.

Dès la diffusion de la vidéo, l'Education nationale s'est également mise en contact étroit avec les services de police qui ont été alertés dûment en temps et en heure.

Le soutien de M. Paty, par sa hiérarchie, a été concret et constant dès le début et adapté aux différents épisodes qui se sont tenus au fil des jours à la suite de son cours du 5 octobre. Dans une volonté de transparence et afin d'établir tout l'ensemble de l'enchaînement des faits au sein de l'Institution le ministre de l'Education nationale, a demandé l'ouverture d'une enquête de l'inspection générale.